

# Aide transitoire au logement

---

Release Date: Sep 3, 2021

**Question** : Qu'est-ce que la TSA ?

**Réponse** : L'assistance transitoire au logement (Transitional Sheltering Assistance ou TSA) est un programme de la FEMA qui doit être demandé par un État. Elle prévoit des logements temporaires à court terme pour les survivants éligibles lorsque d'autres options de logement ne sont pas disponibles après une déclaration présidentielle de catastrophe.

**Question** : Qui peut prétendre au bénéfice de la TSA ?

**Réponse** : Un survivant doit d'abord en faire la demande auprès de la FEMA. Il doit aussi :

Se soumettre à une vérification d'identité

- Sa résidence principale avant la catastrophe doit se trouver dans une paroisse désignée éligible à la TSA
- Son occupation du logement doit être vérifiée
- Il doit être déplacé et dans l'incapacité de vivre dans sa résidence avant le sinistre.

**Question** : Un survivant à la catastrophe peut-il demander à bénéficier de la TSA ?

**Réponse** : Non. La FEMA identifiera les survivants susceptibles d'être éligibles et d'avoir besoin d'une assistance spécifique. La FEMA communiquera l'éligibilité à la TSA au moyen de toute une gamme de méthodes dont les messages vocaux, les SMS et les e-mails.

**Question** : Comment puis-je faire une demande d'assistance de la FEMA ?

**Réponse** : Les survivants d'une des paroisses désignées comme pouvant bénéficier de l'aide individuelle peuvent faire une demande d'assistance auprès de la FEMA en ligne à [www.disasterassistance.gov](http://www.disasterassistance.gov) ou par téléphone au 800-621-



**FEMA**

Page 1 of 3

3362 ou au numéro pour malentendants 800-462-758. Les utilisateurs de services de relais tels que vidéophone, Innocaption ou CapTel doivent communiquer à la FEMA leur numéro spécifique pour ce service.

**Question** : Un survivant doit-il réserver ses propres chambres d'hôtel ?

**Réponse** : Oui. Les demandeurs éligibles à la TSA doivent trouver et réserver leurs propres chambres d'hôtel. La liste des hôtels participants sera publiée sur le site [DisasterAssistance.gov](https://www.disasterassistance.gov), sous le lien [Transitional Sheltering Assistance Program](#) ou vous pouvez l'obtenir en appelant la ligne d'assistance de la FEMA au 800-621-3362. Pour le service TTY pour les malentendants, appelez le 800-462-7585. Pour le 711 ou le service de relais vidéo (VRS), appelez le 800-621-3362.

Les demandeurs en situation de handicap ou qui ont des besoins en matière d'accès et fonctionnels doivent vérifier auprès des hôtels que des logements adaptés sont disponibles avant de confirmer une réservation. Les propriétaires d'animaux de compagnie doivent vérifier si ceux-ci sont acceptés. Les demandeurs doivent présenter une pièce d'identité avec photo et respecter toutes les exigences d'enregistrement à l'hôtel.

**Question** : Puis-je séjourner dans un autre État ?

**Réponse** : En raison de la forte fréquentation des hôtels/motels dans la zone touchée, il peut être difficile de trouver des hébergements participants disponibles. Un survivant peut devoir parcourir une distance importante pour trouver une chambre disponible, parfois hors de l'État.

Pour la déclaration de catastrophe de l'ouragan Ida en Louisiane, les hôtels approuvés par la TSA sont limités à la Louisiane, l'Alabama, l'Arkansas, la Géorgie, la Floride, le Mississippi, le Nouveau-Mexique, l'Oklahoma, le Tennessee et le Texas.

**Question** : La FEMA prend-elle en charge les repas, les frais de blanchissement et de stationnement, pendant mon séjour à l'hôtel ?

**Réponse** : Non. La FEMA ne couvre que les frais de la chambre, les taxes applicables et les frais pour animaux de compagnie. Le demandeur admissible est responsable de tous les autres frais accessoires (repas, transport, etc.).



**FEMA**

**Question** : Combien de temps puis-je rester à l'hôtel ?

**Réponse** : Pour DR-4611-LA, les candidats éligibles seront informés de l'aide initiale qui est d'une durée de 30 jours du 2 septembre au 2 octobre 2021.

**Question** : J'ai séjourné dans un hôtel avant le 2 septembre 2021, la FEMA paiera-t-elle ma note d'hôtel ?

**Réponse** : L'éligibilité à la TSA n'est pas rétroactive. Les survivants peuvent toutefois présenter leurs justificatifs à la FEMA. Ils peuvent être éligibles au remboursement des frais d'hébergement pour les dépenses personnelles qui ne sont pas couvertes par des frais de subsistance supplémentaires ou d'autres aides au logement par l'intermédiaire de l'assurance.

**Question** : Un survivant doit-il signer quelque chose lors de l'arrivée à l'hôtel ?

**Réponse** : Les survivants doivent signer un document dans lequel sont stipulées les conditions générales lors de leur enregistrement dans un hôtel TSA. En signant ces conditions générales, ils acceptent de respecter les directives du programme TSA pour rester éligibles.

**Question** : Je suis propriétaire d'un logement. Comment puis-je ajouter ma propriété à une liste approuvée par la FEMA ?

**Réponse** : Si des propriétaires de logement souhaitent participer au programme TSA de la FEMA pour les survivants de catastrophes, ils peuvent envoyer un e-mail à [femahousing@clclodging.com](mailto:femahousing@clclodging.com) ou appeler le 866-545-9865 pour parler avec des représentants de Corporate Lodging Consultants qui gère l'inscription des fournisseurs d'hébergement. Pour plus d'informations sur l'hébergement d'urgence, consultez le [Programme d'aide au logement d'urgence](#).

